



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-162

Ottawa, le 5 juin 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Société TELUS Communications	608 608A (TCI)	le 17 avril 2008 le 26 mai 2008	le 9 juin 2008
Société TELUS Communications	485 485A (TCQ)	le 17 avril 2008 le 26 mai 2008	le 9 juin 2008
Société TELUS Communications	4304 4304A (TCBC)	le 17 avril 2008 le 26 mai 2008	le 9 juin 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*